

JUILLET 2019

www.pays-chaumont.com

BILAN DE LA CONCERTATION

Schéma de Cohérence Territoriale du
Pays de Chaumont



**PAYS DE
CHAUMONT**
syndicat mixte

Projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical du 1^{er}
juillet 2019,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI



JUILLET 2019

www.pays-chaumont.com

BILAN DE LA CONCERTATION

Schéma de Cohérence Territoriale du
Pays de Chaumont



Projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical du 1^{er}
juillet 2019,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI

Sommaire

1. Résumé des modalités de concertation	5
1. Mise à disposition d'un dossier de présentation de la démarche	6
2. Communication régulière dans les médias locaux.....	7
3. Mise à jour régulière de l'espace internet	16
4. Organisation de réunions publiques.....	17
2. Concertation du public et des élus phase par phase	23
Étape 1 : Lancement de la démarche SCOT	23
Étape 2 : diagnostic	24
Étape 3 : PADD.....	26
Étape 4 : DOO	29
3. Principaux apports de la concertation du public.....	31
La concertation du public : rappel des modalités	31
Remarques issues des réunions publiques.....	32

1. Résumé des modalités de concertation

Dans le cadre de la délibération de prescription de l'élaboration du SCOT, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a défini les modalités suivantes pour la concertation, conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme :

1. **Mise à disposition** des associations locales, des habitants et des autres personnes concernées, dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, **d'un dossier** dont le triple objectif sera d'informer de l'état d'avancement de la démarche, de porter à connaissance les orientations prises et de recueillir les éventuelles observations ;
2. **Communication régulière dans les médias locaux** permettant de mettre en avant les avancées de la démarche ;
3. **Mise à jour régulière de l'espace internet** dédié sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont ;
4. **Organisation de réunions publiques** d'information pour présentation du projet avant l'arrêt du SCOT.

Ces dispositions ont été respectées dans le cadre de l'élaboration du SCOT, comme précisé ci-dessous. Un détail de la démarche de la concertation est présenté ensuite phase par phase.

Extrait de la délibération prescrivant l'élaboration du SCOT du Pays de Chaumont et définissant les modalités de la concertation

République Française Département Haute-Marne Syndicat Mixte du Pays de Chaumont																	
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL																	
Séance du 11/03/2016																	
<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Référence</th> </tr> <tr> <td colspan="3">2016-16</td> </tr> </table>			Référence			2016-16											
Référence																	
2016-16																	
<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Objet de la délibération</th> </tr> <tr> <td colspan="3">Prescription de l'élaboration du SCOT, définition des objectifs poursuivis et arrêt des modalités de concertation</td> </tr> </table>			Objet de la délibération			Prescription de l'élaboration du SCOT, définition des objectifs poursuivis et arrêt des modalités de concertation											
Objet de la délibération																	
Prescription de l'élaboration du SCOT, définition des objectifs poursuivis et arrêt des modalités de concertation																	
<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Nombre de membres</th> </tr> <tr> <th>Afférents</th> <th>Présents</th> <th>Qui ont pris part au vote</th> </tr> <tr> <td>27</td> <td>21</td> <td>25</td> </tr> </table>			Nombre de membres			Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	27	21	25						
Nombre de membres																	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote															
27	21	25															
<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Date de la convocation</th> </tr> <tr> <td colspan="3">04/03/2016</td> </tr> </table>			Date de la convocation			04/03/2016											
Date de la convocation																	
04/03/2016																	
<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Vote</th> </tr> <tr> <td colspan="3">A l'unanimité</td> </tr> <tr> <td>Pour : 25</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Contre : 0</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Abstention : 0</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>			Vote			A l'unanimité			Pour : 25			Contre : 0			Abstention : 0		
Vote																	
A l'unanimité																	
Pour : 25																	
Contre : 0																	
Abstention : 0																	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 15/03/2016																	
Et																	
Publication ou notification du :																	
<p>L'an 2016 et le 11 mars à 18 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.</p> <p>Présents : Mmes : HENRISSAT Martine, JOFFROY Marie-France, NEDELEC Anne-Marie, MM : ANDRE Michel, BABOUOT Pascal, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, COGNON Didier, COMBRAY Dominique, COSSON Claude, EMERAUX Stéphane, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, WATREMETZ Jean-Marie</p> <p>Excusé(s) avant donné procuration : Mmes : LAVOCAT Marie-Claude à M. CLOSS Patrice, ROSSIGNEUX Yvette à Mme HENRISSAT Martine, MM : MAILLOT Denis à M. HASELVANDER Jonathan, VOIRIN Patrice à M. MARTINELLI Stéphane</p> <p>Excusé(s) : Mmes : GUILLEMY Christine, RETOURNARD Bernadette</p> <p>Absent(s) :</p> <p>A été nommé secrétaire : M. HASELVANDER Jonathan</p> <p>Rapporteur : M. Stéphane MARTINELLI</p>																	
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Objet :</th> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Définition des objectifs poursuivis et arrêt des modalités de concertation</td> </tr> </table>			Objet :		<input checked="" type="checkbox"/>	Prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	<input checked="" type="checkbox"/>	Définition des objectifs poursuivis et arrêt des modalités de concertation									
Objet :																	
<input checked="" type="checkbox"/>	Prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)																
<input checked="" type="checkbox"/>	Définition des objectifs poursuivis et arrêt des modalités de concertation																
<p>VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;</p> <p>VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat ;</p> <p>VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;</p>																	

1. MISE A DISPOSITION D'UN DOSSIER DE PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Le Pays de Chaumont a mis en place un dossier de présentation du SCOT mis à disposition du public librement, aux horaires d'ouverture au public, au siège du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.

Ce dossier se compose des différents documents de travail validés par les élus au fur et à mesure de l'élaboration du SCOT, et d'un registre pour recenser les éventuelles observations.



2. COMMUNICATION REGULIERE DANS LES MEDIAS LOCAUX

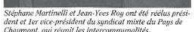
L'élaboration du SCOT du Pays de Chaumont a fait l'objet de publications régulières dans les médias, en particulier dans la presse locale et sur les réseaux sociaux, pour annoncer les réunions publiques et présenter le contenu des différents volets du SCOT. A minima 11 articles relatifs à la démarche SCOT sont parus dans la presse au cours de son élaboration :

- L'affranchi de Chaumont : 10/02/2017 ; 28/10/2018.
- Journal de la Haute-Marne : 17/05/2017 ; 24/06/2017 ; 30/10/2017 ; 26/04/2018 ; 09/10/2018 ; 13/10/2018 ; 07/11/2018 ; 14/05/2019.
- CCI Mag Edition Haute-Marne : n°12 (3e trimestre 2017).
- Journal du Dimanche : 16/01/2018.

Le Pays de Chaumont se remet en marche

Chargé d'élaborer un SCOT, de gérer les fonds européens Leader et d'animer le territoire, le Pays de Chaumont vient de réélire ses instances.

Les récentes élections communales de communes ont eu un impact sur sa composition. Le syndicat mixte du Pays de Chaumont a élu le 7 février, contrairement à l'hab. dernier, il s'y a eu un candidat à la présidence du syndicat mixte. Stéphane Martinielli (par ailleurs conseiller départemental. Le vice-président est Stéphane Buisson.



Stéphane Martinielli et Jean-Yves Rogy ont été réélus président et vice-président du syndicat mixte du Pays de Chaumont, qui réunit les intercommunalités.

Deux indemnités Le bureau sortant a également été reconduit avec un représentant par territoire (Jean-Yves Rogy pour la nouvelle ville, Bernard Guy pour la Communauté de communes Marnes-Béginon et Yves Rogy pour la Communauté de communes de Ponthois ainsi que Nicolas Lacroix, Jackie Bouché et Michel André. Alors que l'Agglo de Chaumont compte aujourd'hui 15 sièges sur 27, ces indemnités ont été attribuées au profit des deux autres communautés de communes.

Déménagement en vue Pour le moment, il est pas d'indemnité d'installation. Au passage, le syndicat mixte a élu Stéphane Martinielli président (27 ans) et Stéphane Buisson vice-président (30 ans) et a élu Stéphane Buisson vice-président (30 ans) et Stéphane Buisson vice-président (30 ans).

Démographie : peut-on se contenter de « limiter la baisse » ?

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale), le Pays de Chaumont prévoit de « limiter la baisse démographique à l'horizon 2035 ». Ce qui fait tiquer certains élus...

« Limiter la baisse, c'est dire qu'on va accepter de perdre de la population... C'est une question de philosophie... »

« Limiter la baisse, c'est dire qu'on va accepter de perdre de la population... C'est une question de philosophie... »

« Limiter la baisse, c'est dire qu'on va accepter de perdre de la population... C'est une question de philosophie... »

« Limiter le développement de nouvelles zones commerciales... »

« Limiter le développement de nouvelles zones commerciales... C'est une question de philosophie... »

ACTUALITE 5



La population diminue, mais le nombre de ménages augmente.

TERRITOIRE

Les premiers verdicts du Scot

Le schéma de cohérence territoriale a livré ses premiers verdicts. Le logement est l'une des principales orientations. Il va falloir en bâtir 200 tous les ans dans les 20 années à venir.



Depuis le début de l'année, les élus du SMPC plangent sur le Scot.

Depuis le début de l'année, les élus et acteurs territoriaux plangent sur le deuxième étape du Scot (schéma de cohérence territoriale), porté par le Syndicat mixte du Pays de Chaumont (SMPC). La phase de diagnostic est finie, place au PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Quatre thématiques sont au cœur du Scot : l'habitat, la mobilité, le développement économique et l'environnement.

« L'un des buts est de rééquilibrer la population entre Chaumont et la périphérie », insiste Stéphane Martinielli. Ces nouveaux logements seront produits près des centres-bourgs, dans la même logique que les actuels plans de revitalisation. Ainsi, le système

« Nous sommes conscients que le Scot, c'est un peu abstrait, technique », confie Stéphane Martinielli. « Nous voulons intéresser les gens avec quelque chose de ludique ». C'est ainsi qu'a germé l'idée d'organiser un concours photo. Le thème : « Pays de chaumont, paysages produits ». Le territoire recèle de productions diverses, comme l'a montré le diagnostic. Deux gagnants seront désignés dans la première quinzaine de juillet, un par les réseaux sociaux et l'autre par la commission du Scot. Le concours est ouvert à tous. Un baptême en ULM est à gagner. Il est possible d'envoyer sa photo sur l'adresse contact@pays-chaumont.com jusqu'au 30 juin. Règlement sur www.pays-chaumont.com et sa page Facebook.

Un concours photo

« Nous sommes conscients que le Scot, c'est un peu abstrait, technique », confie Stéphane Martinielli. « Nous voulons intéresser les gens avec quelque chose de ludique ». C'est ainsi qu'a germé l'idée d'organiser un concours photo. Le thème : « Pays de chaumont, paysages produits ». Le territoire recèle de productions diverses, comme l'a montré le diagnostic. Deux gagnants seront désignés dans la première quinzaine de juillet, un par les réseaux sociaux et l'autre par la commission du Scot. Le concours est ouvert à tous. Un baptême en ULM est à gagner. Il est possible d'envoyer sa photo sur l'adresse contact@pays-chaumont.com jusqu'au 30 juin. Règlement sur www.pays-chaumont.com et sa page Facebook.

L. M.

Articles de presse relatifs au SCOT du Pays de Chaumont et à son élaboration

TERRITOIRES

/ Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Connaissez-vous les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ? Quels impacts pour nous ? Entretien avec Stéphane Martinelli, Président du SCoT du Pays de Chaumont.



Dates à retenir

Le calendrier prévisionnel projette un arrêté du projet de SCOT Chaumont au printemps 2020 (avant les échéances municipales).

Voici les principales échéances :

- Diagnostic : Aout / Novembre 2017
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : Novembre 2017 / Juin 2018
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : Juin 2018 / Février 2019
- Consultation des Personnes publiques associées, enquête publique, arrêté du projet : Février 2019 / Mars 2020.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est un outil pour appréhender de manière cohérente l'attractivité et le développement économique de notre territoire. Il permet aux élus des structures intercommunales d'avoir une réflexion commune pour définir ensemble les conditions à mettre en œuvre pour un projet de territoire ambitieux.

Ce projet doit respecter les grands principes définis par les différentes lois (Grenelle, Alur) à savoir, la lutte contre l'étalement urbain, la gestion économe des sols et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est une opportunité pour pouvoir projeter notre territoire sur 15 à 20 ans ! La méthode d'élaboration du SCoT repose sur une large concertation, associant l'ensemble des élus, des services de l'Etat et plus généralement des acteurs du territoire (dont la CCI). A terme, le SCoT permettra d'orienter l'aménagement spatial, structurer le développement des zones économiques, d'accompagner la production de logement (neuf, réhabilitation, travail sur les dents creuses dans les communes), de travailler sur la mobilité des personnes, tout en préservant notre environnement.

Pourquoi cet engagement simultané dans les 3 arrondissements ?

L'engagement simultané de nos démarches résulte d'un cadre réglementaire encourageant les territoires à se doter de SCoT mais surtout de la volonté des élus de s'approprier le développement de leur territoire. Chaumont et Langres travaillent avec les mêmes cabinets d'experts : Urbicand (Dijon - possède une solide expérience en SCoT sur territoires ruraux) et l'Atelier des territoires (Metz - grande expérience dans le champ de la planification environnementale) car ces bassins ont des problématiques communes (santé, mobilité, transport ferroviaire avec la ligne 4...). L'objectif est que les deux SCoT travaillent ensemble d'ici 5 à 10 ans.

L'élaboration des SCoT doit se faire en étroite collaboration avec la Région qui a en charge l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et avec les intercommunalités qui construisent leurs plans locaux d'urbanisme.

Laure Chartier

Le Syndicat mixte du Nord Haute-Marne

Présidé par Philippe Bossois, il est créé depuis le 1^{er} janvier 2016 pour porter le SCoT (CA d'agglomération St-Dizier, Der et Blaise et CC du Bassin de Joinville en Champagne). Le maître-mot est la « mutualisation » puisque le territoire a décidé de se regrouper avec le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat afin de missionner un seul bureau d'étude pour piloter 3 PLUI et 2 SCoT. La volonté des élus est également de coordonner les stratégies d'aménagement des 3 territoires du Triangle grâce à un InterSCoT. Le SCoT Nord Haute-Marne entrera dans sa phase opérationnelle à l'automne 2017.

D'un simple jeu de cartes

Les élus ont été réunis vendredi dernier à l'UTT de Nogent pour participer à un jeu de cartes. L'activité a été réfléchie pour amorcer le débat sur des décisions à prendre pour l'avenir du pays de Chaumont via le SCOT, le schéma de cohérence territorial.



Autour d'un "jeu de cartes", les élus ont débattu sur les décisions futures du Pays de Chaumont.



Avant l'atelier, un diaporama a été présenté expliquant le diagnostic établi fin 2017.

D'un simple jeu de cartes, peut-on réellement bâtir un château ? Au-delà de la métaphore, c'était bel et bien le sujet du séminaire du SCOT, le schéma de cohérence territoriale, qui animait les élus et les techniciens territoriaux. Tous se sont retrouvés à l'UTT de Nogent, vendredi dernier, pour lancer le débat au niveau du PADD, le projet d'aménagement et de développement durable. Suite au diagnostic établi fin 2017 (qui s'étend sur la Communauté d'Agglomération de Chaumont, la Communauté de Communes Meuse-Rognon, et la Communauté de Communes des Trois Forêts), une nouvelle phase plus stratégique et politique sur les mois à venir orientera les tendances de ce projet à long terme.

Ces décisions auront un impact direct sur 27 400 emplois, 154 communes, 65 200 habitants, 5 000 entreprises et 1 690 équipements sur 2 465 km². « On espère avoir les premières orientations pour l'été », affirme

Benjamin Ouliac, chargé de mission. L'objectif est de transcrire les stratégies potentielles en chiffre afin que le SCOT puisse être adopté pour la fin du premier trimestre 2020.

Aucune décision définitive
Pour ce faire, les élus et les acteurs du territoire se sont prêtés à un "jeu de cartes". « C'est une activité sans pression que nous avons pensées », explique Benjamin Ouliac. « Le but est d'amorcer les sujets de manière ludique et ainsi lancer le débat et la réflexion entre les participants. » Le jeu de cartes se constituait de cinq grands domaines ; chaque domaine possédant trois scénarios différents. Le chargé de mission poursuit : « Les scénarios sont volontairement tranchés, parfois même caricaturaux, mais uniquement dans l'optique de lancer le débat et faire ressortir des tendances. » Pour Stéphane Martinelli, président du Syndicat mixte du

Pays de Chaumont : « Il n'est pas question de prendre des décisions définitives à l'issue de l'atelier. Ce sont les premières réflexions. Elles s'affineront avec les différentes réunions qui auront lieu au fil des prochains séminaires. » Les élus ont ainsi débattu autour de cinq grands thèmes : les grands équilibres résidentiels, la stratégie de revitalisation des centralités, les politiques économiques, l'organisation des services et des mobilités, et les stratégies d'aménagement touristique.

Quelles tendances ?
« Le débat a été constructif et je suis content de la qualité des échanges » confie Stéphane Martenelli, en conclusion de l'atelier. « C'était intéressant au niveau de la hauteur de vue. On a compris qu'il fallait raisonner plus en termes de territoire et de bassin plutôt que par commune propre. » La principale idée qui ressort de ce "jeu de carte" - même si les choses peuvent encore changer - est la réflexion

autour des bourgs centres qui devront être développés pour que chaque zone puisse "rayonner" autour. « Nous savons vers quoi nous voulons aller désormais », complète Benjamin Ouliac. « Nous savons surtout ce que les élus ne veulent pas. Il faut maintenant trouver un équilibre entre les idées et les propos qui sont ressortis du débat. »

Tout cela sera réévalué lors des prochaines réunions qui s'établiront autour d'une thématique spécifique à la fois. La prochaine aura lieu courant février. S'il faut rester « prudent », les bases du château de cartes sont, en tous les cas, posées. Le chemin est encore long puisque le SCOT doit regarder vers l'horizon 2040. Il faut également tenir compte des évolutions et des réalités qui changent en temps. Des révisions du projet ont par ailleurs lieu tous les 5-6 ans. Affaire à suivre.

Jeffrey Tridon

PAYS DE CHAUMONT

Structurer le territoire pour attirer et préserver

Le Pays de Chaumont s'est réuni en assemblée générale ce lundi. L'occasion pour la structure de faire le point sur les avancées de ses dossiers notamment sur le SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

Réunis en assemblée générale, les élus du syndicat mixte du Pays de Chaumont ont fait le point sur les actions de la structure. Premier point et pas des moindres : le SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Actuellement, les élus en sont à la phase du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) avec ses grandes orientations : conforter les grandes filières économiques du territoire, organiser le maintien et l'accueil des populations résidentes, promouvoir un développement urbain respectueux des paysages et des patrimoines et entretenir les ressources et richesses environnementales du territoire.

En clair, plusieurs objectifs plus précis ont été définis par le cabinet d'experts Urbicand parmi lesquels produire plus de logements entre 2020 et 2035. D'après le PADD, il en faudrait par exemple 65 à Châteauvillain, 75 à Francles ou encore 140 à Nogent. Les élus souhaitent aussi encourager les rénovations, préserver les milieux naturels ou encore développer le covoiturage. Trois ateliers auront lieu très prochainement afin de définir le document d'orientations et d'objectifs.

Les Bistrotts en valeur

Concernant les Bistrotts de pays, le Pays de Chaumont souhaite les mettre en valeur. « On est le seul territoire de tout le Grand Est à en avoir », explique Élodie Lorin, chargée de mission culture et animation. Pour ce faire, un court-métrage, un clip et des chansons autour des Bistrotts ont été créés. Ils seront présentés lors d'une soirée le mardi



Les experts ont pris la parole pour présenter les principaux objectifs du SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

11 décembre au cinéma A l'Affiche. Stéphane Martinelli n'a pas manqué non plus de revenir sur le programme européen Leader. « Sa gestion nationale est très difficile. Nous avons environ 160000 euros d'ingénierie en attente, concernant des dossiers de 2016 et 2017. Ils devraient être payés avant la fin de l'année. On fait peu de communication dessus car on ne sait pas ce que les dossiers vont donner et on ne souhaite pas fragiliser les structures porteuses de projet. On ne pourra pas leur dire si leur dossier est accepté ni quand ils recevront l'argent. Ce n'est pas satisfaisant. »

Un constat qui n'est pas nouveau et qui agace les élus. « La France va perdre des crédits européens si elle ne fait rien! », affirment-ils.

Le contrat local de santé poursuit son avancée. Trois principaux enjeux en matière de santé ont été définis : l'accès

aux soins incluant l'organisation de la santé et l'offre locale, la santé des personnes âgées et les addictions, l'alimentation et la santé mentale. La suite se déroulera en 2019 avec notamment des groupes de travail qui se réuniront entre janvier et avril pour l'éla-

boratoire des fiches actions. Les comités techniques et de pilotage se réuniront ensuite entre avril et juin pour rédiger le contrat de santé. Sa signature devrait donc avoir lieu en juin, avant la mise en œuvre à partir de juillet.

Laura Spaeter

Au sujet de la charte du parc national

À la fin de la séance, Stéphane Martinelli, président du Pays de Chaumont, a indiqué avoir donné un avis officiel sur la charte du futur parc national. « Comme la date limite pour rendre cet avis était avant l'assemblée générale, j'ai noté que nous étions favorables mais qu'il faudra poursuivre les démarches de consultation notamment avec les agriculteurs. En fait, j'ai repris ce que l'Agglo de Chaumont avait voté », a-t-il expliqué. Un point qui n'avait donc pas à être voté mais qui a déclenché des discussions entre élus, chacun souhaitant exprimer ce que chaque institution a voté. CC3F, Chambre des métiers, chacun a à nouveau donné son avis sur ce qui va ou non. « On ne va pas reprendre les débats, ce n'est pas le sujet », a coupé Stéphane Martinelli.

Réunion publique du SCOT

Une réunion d'information sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT du Pays de Chaumont se tiendra ce mercredi à partir de 18 h dans les locaux du Pays de Chaumont, 40 bis avenue Foch.

Ce document d'aménagement a pour mission de proposer une vision équilibrée du développement du territoire : où et comment produire des logements, comment se déplacer, comment préserver et mettre en valeur les paysages de la Haute-Marne ? C'est le type de questions auxquelles le SCOT doit répondre en balayant de nombreux domaines qui concernent les habitants du Pays au quotidien : développement économique et commercial, risques naturels et environnementaux, qualité de vie, mobilité, habitat...

Après une phase de diagnostic approfondi, les élus ont défini leur projet pour le territoire, à l'horizon 2035, sur ces grandes thématiques avec un fil conducteur : assurer un bon équilibre entre les différentes parties du Pays (Agglomération de Chaumont, Communauté de communes des Trois-forêts et Communauté de communes Meuse-Rognon). Le Pays et ses membres souhaitent pouvoir partager et échanger sur ces grandes orientations avec l'ensemble des habitants du territoire.

Les équipes du Pays seront à disposition du public pour répondre à toutes vos questions, sur le PADD et ses enjeux mais aussi, plus généralement, sur le SCOT.

Pour toute question ou demande d'information : 03.25.35.36.94 ou : contact@pays-chaumont.com

Pour plus d'informations sur le SCOT, rendez-vous sur le site internet du Pays de Chaumont : www.pays-chaumont.com

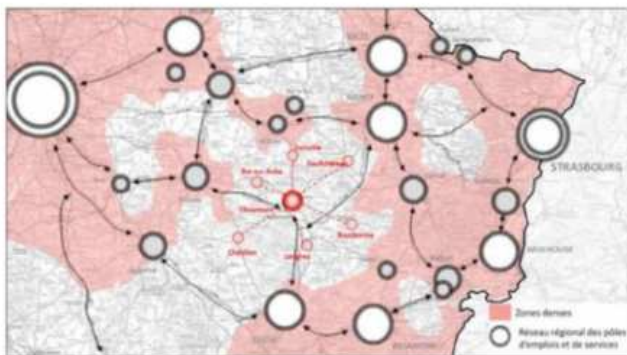
Le SCOT fixe ses stratégies

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) entre dans une nouvelle phase. Le DOO, le document d'orientation et d'objectifs, fixe désormais les grandes stratégies d'aménagements et d'enjeux du territoire pour les 20 prochaines années. Synthèse.

-La ville centre se dépeuple plus vite que le territoire alors même que cette ville possède les structures adaptées et génère une dynamique d'emploi.- Cette problématique soulevée par Stéphane Martinelli, président du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, fixe ainsi les grandes lignes stratégiques du Scot, le schéma de cohérence territoriale.

Un grand nombre d'ateliers ont réuni élus et acteurs du territoire ces derniers mois pour réfléchir aux stratégies d'aménagement. Courant 2018, le PADD, le projet d'aménagement et de développement durable, faisait suite au diagnostic de la situation économique et environnemental du territoire. C'est le projet politique qui fixe les priorités, les orientations sur les enjeux du développement et des aménagements pour les vingt prochaines années.

Ambition - 0,25 %
Aujourd'hui, le SCOT entre dans la phase du DOO, le document d'orientation et d'objectifs, qui doit traduire ses stratégies et les mesures applicables sur l'Agglo.



Positionnement régional : un rôle majeur de la ville de Chaumont pour animer le cœur rural de la région.

-Il faut occuper les espaces vides autour de Chaumont et sa première couronne (voir schéma).- Si la population de l'Agglo se déplace vers les métropoles limitrophes pour un accès à la culture notamment, les études ont montré que Chaumont joue un rôle

majeur. Les pôles d'emplois et de services s'y rattachent facilement. Ainsi, l'idée est de structurer la ville-préfecture en termes de services (voir tableau), ce qui permettrait un rééquilibrage démographique. *-Notre population diminue de 0,6 % chaque année. Notre ambition est de perdre moins de 0,25 %. Cela peut paraître surprenant de dire cela comme ça, mais c'est ambitieux-,* déclare Stéphane Martinelli. D'ailleurs, le SCOT peut appuyer sa politique sur trois grands projets que sont le parc national, Cigéo et Cœur de ville (lire dans notre édition d'hier). Pour le président : *-trois projets qui se développeront sur les secteurs ouest, est et centre. A nous de nous mettre en ordre de bataille pour plandier au mieux les retombées économiques de ces projets.-* Autre stratégie importante : ne plus penser le territoire comme limite administrative. Stéphane Martinelli prend les exemples

de la collaboration avec Dijon sur le plan de la santé, et avec Troyes pour l'enseignement supérieur. Business Sud Champagne apportera également une plus-value. D'autres stratégies concernent la mobilité en bonifiant la centralité de Chaumont. Il est également prévu de placer la création d'habitats et de logements autour de l'aspect environnemental. *-Il faut être optimiste. On a été capable de s'adapter à de profonds changements ces dernières décennies. On est encore capable de s'adapter. Il faut essayer d'imaginer le territoire de demain, pas celui d'hier.-* Elus et acteurs territoriaux se retrouveront dans 6 ans. Le SCOT n'a aucun impact décisionnaire mais offre un cadre général de stratégie qui s'adaptera en fonction des évolutions du territoire et des sociétés.

Joffrey Tridon

NIVEAU DE POLARITES	SERVICES & EQUIPEMENTS A CONFORTEUR
Pôle supérieur = Ville de Chaumont	Pôle hospitalier, établissements de formation supérieure, trésor public, services d'aide sociale et établissements d'accueil, réseau Pôle Emploi, équipements sportifs et culturels (cinéma, centre aquatique...), lycées / collèges <i>- services et équipements liés pour les pôles intermédiaire, secondaires, de proximité</i>
Pôle intermédiaire = Ville de Nogent	Pôle Technologique, établissements de formation supérieure, Services d'aide sociale et établissements d'accueil, réseau Pôle Emploi, équipements sportifs et culturels intermédiaires, collège <i>- services et équipements liés pour les pôles secondaires, de proximité</i>

La quatre fragments du tombeau d'Autreville seront présentés.

Pour la Nuit des musées, le Musée d'Art et d'Histoire et le Musée de la Crèche seront ouverts et gratuits le 18 mai, de 20 h à 24 h.

Au Musée d'Art et d'Histoire, seront présentés les quatre fragments connus du tombeau d'Autreville-sur-la-Renne datant du XIV^e siècle, réunis grâce à un partenariat exceptionnel avec le Musée de Dijon et la Fondation Gandur pour l'Art (Genève). A 21 h et 22 h, durée environ 30 minutes. Gratuit.

RENDEZ-VOUS

Se loger, se déplacer, se préserver

Le Pays de Chaumont s'est lancé dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document d'aménagement a pour mission de proposer une vision équilibrée du développement du territoire : où et comment produire des logements, comment se déplacer, comment préserver et mettre en valeur les paysages de la Haute-Marne?

C'est le type de questions, auxquelles le SCoT doit répondre en balayant de nombreux domaines qui concernent les habitants du Pays au quotidien : développement économique et commercial, qualité de vie, mobilité, habitat, environnement... Après une phase de diagnostic

approfondi, les élus ont défini leur projet pour le territoire, à l'horizon 2035, sur ces grandes thématiques. Ces orientations, présentées et débattues en fin d'année 2018, ont été par la suite déclinées en règles avec lesquelles les documents d'urbanisme des communautés de communes et d'agglomération du territoire devront être compatibles.

A cet effet, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont organise deux réunions publiques d'information le mardi 14 mai et le lundi 20 mai, à 18h30, dans ses locaux (40 bis avenue Foch à Chaumont). Mardi : focus aménagement du territoire, services et activités économiques. Lundi : focus environnement et paysage.

CIRCULATION

Challenge régional des sapeurs-pompiers

A l'occasion du challenge régional de la qualité des sapeurs-pompiers Giracal, la circulation sera réglementée samedi 18 mai, de 7 h à 20 h. Le stationnement et la circulation seront interdits en totalité rue Youri-Gagarine sur la partie comprise entre le carrefour giratoire Souvenir-Français/Gagarine et le carrefour giratoire Gagarine/Albert-Camus. Le stationnement sera interdit sur le parking jouxtant la piscine municipale à proximité du giratoire Gagarine/Albert-Camus, sur le parking situé rue du Patronage-Laique entre les rues du Clos-Voillemain et Gagarine.

PAYS DE CHAUMONT

Vers l'harmonisation de la politique d'urbanisme

Le schéma de cohérence territoriale qui vient tout juste d'être lancé par le syndicat mixte du Pays de Chaumont a pour but d'harmoniser les politiques sur son territoire. Il permet d'aller au-delà des plans locaux d'urbanisme intercommunal et de rendre une zone entière avec les mêmes ambitions.



Stéphane Martinelli a présenté l'intérêt et le cheminement du schéma de cohérence territoriale.



Frédéric Thévenin

« **T**ravailler mieux ensemble. Tel est l'objectif du schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui vient d'être lancé officiellement par le Pays de Chaumont. Présentée par Stéphane Martinelli, son président, cette harmonisation des politiques d'urbanisme va concerner les Communautés de communes des Trois Forêts et de Meuse-Rognon ainsi que l'agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles. Autrement dit, la zone va de Châteauvillain à Bourmont et de Doulaicourt à Nogent. Ensemble, ils vont prendre à bras-le-corps quatre sujets : l'habitat et l'aménagement

des bourgs, le développement économique, l'environnement, l'eau, l'énergie et la mobilité et les accès aux services. Aujourd'hui, chaque communauté de communes est à des étapes et des conceptions différentes de son plan local d'urbanisme. Bernard Guy, président de Meuse-Rognon, vante les mérites du SCoT : « une planification claire et en accord sur la zone ». Il donne en exemple le choix des lieux d'habitat ou des zones industrielles. Patrick Closs, délégué des Trois Forêts, est heureux de voir que des situations très contrastées sur le territoire vont s'uniformiser et se simplifier. Il pense mettre fin ainsi aux difficultés pour obtenir les autorisations d'agrandissement de la brasse-

rie Vauclair (La Chose), à Giey. Pour lui, ce SCoT est gage d'efficacité et d'efficience. Enfin, pour Christine Gaullémy, la présidente de l'Agglo, ce schéma va mettre fin aux situations hétéroclites. « Sans pour autant arrêter ce qui est en cours, nous allons vers une harmonisation générale ». Elle souhaite que les plans locaux d'urbanisme intercommunal et le SCoT cheminent ensemble. « Il est important de se structurer sur le territoire, d'être en capacité d'avoir des projets visibles, lisibles, qui structurent l'avenir. Le tout devrait permettre d'avoir des partenaires au niveau de la Région et de l'État. Ce SCoT qui est l'expression d'un projet de territoire va être rédigé, avec les représentants politiques et les acteurs locaux,

par deux bureaux d'études : Urbicand (Dijon) et, pour l'aspect environnement et paysage, l'Atelier des Territoires (Metz). Le diagnostic vient de commencer puis viendra le projet d'aménagement et de développement et enfin, en 2019, le document d'orientations et d'objectifs. Le schéma deviendra alors réalité dans les faits.

L'exemple de la Région Troyenne

Jean-Pierre Abel, président du SCoT de la Région Troyenne, permet un retour sur expérience : « ce document est une opportunité pour les élus. Il permet la maîtrise du développement et la projection d'un territoire. Il permet, pour la première fois, de se libérer de l'emprise de l'État. C'est une opportunité extraordinaire qui résonne au-delà des mandats avec une vision sur 10, 20 ou 30 ans. Le SCoT est une formidable boîte à outils afin que des communes se projettent ensemble. Au-delà des problèmes politiques et partisans, les élus ont la main pour un avenir commun. Il faut le construire, le faire vivre et l'inscrire en permanence ». Dans la Région Troyenne, les bilans se font au fil de l'eau afin de constater les effets comme, par exemple, la limitation de la consommation des espaces agricoles.

DÉVELOPPEMENT

L'aménagement du territoire passe par des ateliers

La deuxième session d'ateliers thématiques liée à l'élaboration du Scot (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de Chaumont s'est déroulée lundi 19 juin après-midi à la salle des fêtes de Châteauvillain. Ce document d'urbanisme, qui va planifier sur le long terme les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, concerne 154 communes.

Cette session a d'abord débuté par l'atelier dédié aux problématiques liées à l'environnement, l'eau et l'énergie sur le territoire du Pays de Chaumont. Après la présentation des grands enjeux du territoire mais également des différentes menaces sur les paysages et l'urbanisation, près de 45 personnes, élus et techniciens, ont pris part aux ateliers, permettant d'échanger sur les différentes perceptions du territoire et les enjeux prioritaires devant trouver un écho dans le Scot.

Puis, une trentaine de personnes a poursuivi les échanges sur la thématique de la mobilité et de l'accès aux services. Enjeu prioritaire des secteurs ruraux pour le développement économique et le maintien des populations, les ateliers se basaient sur des éléments de diagnostic. Comme les ateliers de la première session du 13 juin, les ateliers de la seconde session de lundi auront donc permis, à n'en pas douter, d'échanger sur les thématiques qui devront transparaître à travers le Scot. Les bureaux d'études qui assistent le Pays de Chaumont disposent aujourd'hui d'un concentré d'information qui permettra de consolider le diagnostic du Scot qui devrait être présenté aux élus au début de l'automne.



Différentes thématiques ont été abordées lors des échanges.

Suivront ensuite les travaux liés à la rédaction du projet politique du territoire à travers le Padd (Projet d'aménagement et de développement durable) en 2018, puis à la déclinaison à travers le DOO (Document d'orientations et d'objectifs), document à portée réglementaire. Le Scot devrait être approuvé en 2020. Une fois approuvé, il devra être décliné dans les documents d'urbanismes communaux et intercommunaux (PLU, Plui).

Rappelons que le Scot du Pays de Chaumont couvre 154 communes réparties sur trois communautés de communes (Agglomération de Chaumont, du Bassin nogentais, et du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles, la communauté de

communes Meuse Rognon et celle des Trois-Forêts). Il aura pour objectif de fixer les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire et permettre l'expression d'un projet de territoire porté par les élus.

La page Facebook dédiée au Pays de Chaumont a également servi de support à des publications concernant l'avancement du projet de SCOT.

DEVELOPPEMENT

Le Pays de Chaumont au plus près de son territoire

Le Pays de Chaumont vient de changer de local. Dans le même temps, une bonne partie de son équipe a été renouvelée et la structure s'est vue confier une nouvelle mission : la coordination du contrat local de santé. Petit point sur la situation et leurs avancées.

Le syndicat mixte du Pays de Chaumont n'en a fini pas de se renouveler. Après un changement de statut en 2016, le faisant passer du statut d'association à celui de syndicat, l'élection de son nouveau président Stéphane Martinelli, son personnel a également été renouvelé, en grande majorité, il y a peu. La structure continue donc d'avancer surtout qu'elle vient de déménager dans des locaux plus adaptés et qu'une nouvelle mission lui a été confiée. Désormais, c'est avenue Foch qu'il faudra aller pour se rendre au bureau du Pays de Chaumont et non plus avenue du Souvenir Français. La structure y partage ses locaux avec le Sled et le Smitcom depuis le 7 septembre dernier. Pièces plus adaptées, loyer moins cher et mutualisation des salles de réunion notamment ont décidé Stéphane Martinelli, son président. Ce n'est d'ailleurs pas le seul changement notable.

Quatre missions pour le Pays
Depuis peu, c'est le Pays de Chaumont qui a en charge la coordination du contrat local de santé. Pour se plonger dans ce dossier, ils ont donc recruté. C'est Nadège Savard qui s'occupe de cet aspect depuis tout juste une quinzaine de jours. En ce moment, le prédiagnostic de l'ARS (Agence régionale de santé) sur le territoire se finalise. Ensuite, des fiches actions sur des thématiques bien spécifiques seront mises en place pour, dernière étape, entreprendre des actions en relation avec les différents partenaires, les élus et la société civile. Nadège Savard, qui a d'abord

exercé dans le paramédical, était une recrue toute trouvée pour ce poste et consciente des difficultés qui peuvent être rencontrées au niveau de la santé sur le territoire. D'autres ont fait leur entrée il y a peu, pour remplacer les premiers titulaires. Il s'agit d'Élodie Lorin qui est maintenant chargée de mission culture et animation de territoire. C'est elle qui s'occupe notamment des Petites cités de caractères (Bourmont, Vignory et Châteauneuf) et des Bistrot du pays, au nombre de huit sur le territoire (localisés à Andelot, Bourmont, Esnouvaux, Villers-sur-Suize, Manois, Vieville, Vignory et Bricon). Une mission qui lui tient à cœur, en tant qu'Haut-Marnaise qui a étudié le tourisme. Elle veut absolument montrer aux habitants tout le patrimoine qui existe dans le département, en le mettant en

valor. Enfin, Benjamin Ouliac a débuté le 4 octobre dernier en tant que chargé de mission SCOT (schéma de cohérence territoriale). D'ailleurs, la phase de diagnostics est terminée. On va maintenant rentrer dans une phase de stratégies pendant laquelle des décisions vont être prises. En attendant, plusieurs réunions, dont une publique le 7 décembre, sont programmées pour restituer ces diagnostics et voir ce que chacun en pense. Oriane, la directrice du Pays de Chaumont, et Catherine sont les seules à être toujours présentes depuis les changements de statuts. Elles s'occupent du programme Leader, programme européen qui soutient les territoires ruraux. Également une grosse mission pour la structure.



Laura Spaeter
Toute l'équipe est désormais basée au 40 bis avenue Foch.

Émission spéciale sur Canal 32

Le Pays de Chaumont a fait l'objet d'une émission spéciale tournée par Canal 32, la chaîne télévision de l'Aube. D'une durée de près d'une heure, elle revient sur toutes les spécificités du Pays : de la nature au patrimoine en passant par la gastronomie, les produits du terroir ou encore les animations. L'émission a été tournée au sein de la Divine fromagerie à Iloud et de nombreuses personnalités y témoignent : Véronique Nickels, adjointe au maire de Chaumont chargée des animations, Stéphane Martinelli, président du Pays de Chaumont, mais aussi Gilles Ledard, vice-président de la communauté de communes Meuse Rognon... L'émission est ponctuée de neuf reportages axés sur différentes spécificités du coin : le Mémorial Charles de Gaulle, la production de la Choue, la pêche. Une projection privée a eu lieu ce samedi soir à l'Auberge de la Fontaine de Villiers-sur-Suize, l'un des huit Bistrot de Pays. Pour ceux qui ne font pas encore vu, (car elle est passée quelques fois la semaine dernière), l'émission est disponible en ligne gratuitement pendant un an. Elle est également diffusée sur Canal 32 (disponible sur la plupart des box), mercredi à 14h05, dimanche 5 novembre à 14h30 et lundi 6 novembre à 11h.



Pays de Chaumont

14 novembre 2017 · 🌐

De nombreux partenaires techniques étaient présents hier pour une première présentation du diagnostic du SCOT.

Merci à tous pour votre participation et vos contributions.

269 Personnes touchées
46 Interactions

Booster la publication

👍 Jo White, Janot Bogdan et 1 autre personne

1 partage

👍 J'aime
💬 Commenter
➦ Partager

Extraits de la page Facebook du Pays de Chaumont - publications relatives au SCOT



Pays de Chaumont
29 novembre 2017 · 🌐

☰

Nombre d'emplois selon le secteur d'activité en 2013



SCoT / Un jour, une carte : l'emploi industriel

En prévision de la réunion publique de présentation du diagnostic du SCoT, le Pays de Chaumont vous propose d'aborder les différentes thématiques traitées dans le document. N'hésitez pas à poser vos questions ou à réagir !

Le pays de Chaumont : un territoire industriel

La caractéristique principale du secteur est la part importante des emplois industriels sur le territoire. Même si ce secteur a subi...

[Afficher plus](#)

Boost indisponible

👍 J'aime
💬 Commenter
➦ Partager

☰



Pays de Chaumont
30 novembre 2017 · 🌐

☰

Unités paysagères du Pays de Chaumont



SCoT / Un jour, une carte : paysages

En prévision de la réunion publique de présentation du diagnostic du SCoT, le Pays de Chaumont vous propose d'aborder les différentes thématiques traitées dans le document. N'hésitez pas à poser vos questions ou à réagir !

Des paysages diversifiés et de qualité

L'analyse paysagère fait ressortir de grands ensembles répartis sur toute la superficie du territoire du Pays de Chaumont :

[Afficher plus](#)

Boost indisponible

👍 J'aime
💬 Commenter
➦ Partager

☰

Pays de Chaumont
4 décembre 2017 · 🌐



Le poids de la construction neuve dans le parc des résidences principales

SCoT / Un jour, une carte : le logement

En prévision de la réunion publique de présentation du diagnostic du SCoT, le Pays de Chaumont vous propose d'aborder les différentes thématiques traitées dans le document. N'hésitez pas à poser vos questions ou à réagir !

Des logements diversifiés, surtout dans les villes

[Afficher plus](#)

Boost indisponible

Jo White et Véronique Fontana Nickels

J'aime Commenter Partager

Ville de Chaumont
5 décembre 2017 · 🌐

J'aime la Page

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - SCOT PAYS DE CHAUMONT

Etat des lieux et enjeux seront présentés à l'occasion d'une réunion publique, jeudi 7 décembre 2017, à 18h30 au Lycée Edme Bouchardon, rue Gagarine

Afin que tous puissent donner leur avis, le Pays de Chaumont organise une réunion publique de présentation du diagnostic du SCoT

Les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) sont des documents qui encadrent l'urbanisme à l'échelle de grands territoires. Issu d'une concertation large, sur une période de près de 3 ans, le SCoT du Pays de Chaumont fixera les grandes lignes des règles d'aménagement sur le territoire et guidera le développement des communes (via les plans locaux d'urbanisme).

La phase de diagnostic touchant à sa fin, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont vous invite à une réunion publique de présentation afin de partager cet état des lieux ainsi que les grands enjeux identifiés sur le territoire.

Rendez-vous : jeudi 7 décembre 2017 à 18h30 au Lycée Edme Bouchardon, rue Gagarine



SCoT DU PAYS DE CHAUMONT
Réunion publique d'information
Jeudi 7 décembre 2017
CHAUMONT
Lycée BOUCHARDON

PAYS DE CHAUMONT

Chaumont
Lycée Bouchardon
18 h 30
7 décembre 2017
16 rue Yuri Gagarine

VENEZ PARTAGER LE DIAGNOSTIC ET DONNER VOTRE AVIS

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification à 20 ans

Et vous, comment voyez-vous votre territoire dans 20 ans ?

www.pays-chaumont.com

Pays de Chaumont
 Publié par Oriane Francisque Klein [?] · 9 mai, 17:18 · 🌐

🏠 SCoT 🏠

Réunions publiques d'information sur le projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Chaumont !

📅 Mardi 14 mai 2019 – 18h30 : présentation générale du projet de SCoT – focus aménagement du territoire, services et activités économiques...
 Afficher la suite

SCoT DU PAYS DE CHAUMONT
 Réunion publique d'information
 mercredi 14 mai 2019
 CHAUMONT

PAYS DE CHAUMONT

Chaumont
 Pays de Chaumont
 40 bis avenue Foch

14 mai 2019

Habitat, économie, mobilité, cadre de vie
 Quel territoire pour demain ?

Présentation du document d'orientation et d'objectifs
 Débat autour des prescriptions du SCoT

Et vous, comment voyez-vous votre territoire dans 20 ans ?

Consulter les documents : www.pays-chaumont.com

Ecologie HAUTE MARNE
 20 novembre 2017 · 🌐

👍 J'aime la Page

bravo au pays de Chaumont qui joue à fond la carte de la démocratie et de la transparence, les premières études concernant le SCOT sont en ligne sur le site éponyme .

SEPTEMBRE 2017
www.pays-chaumont.com

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Chaumont

PAYS DE CHAUMONT
 syndicat mixte

Ecologie HAUTE MARNE
 Communauté

📧 Envoyer un message

👍 5

🔄 2 partages

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

3. MISE A JOUR REGULIERE DE L'ESPACE INTERNET

Le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont met à disposition du public une rubrique dédiée au SCOT, mise à jour régulièrement pour fait état de l'avancement de la démarche, annoncer les réunions publiques et permettre le téléchargement des documents de travail validés par les élus en charge de l'élaboration du SCOT.




Captures d'écran du site internet du Pays de Chaumont et d'éléments de la rubrique dédiée au SCOT

4. ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES

Quatre réunions publiques ont été organisées, au cours de chaque grande étape d'élaboration du SCOT de manière à informer le grand public quant à la démarche et le contenu du document, ainsi que pour recueillir les avis et observations de la population.

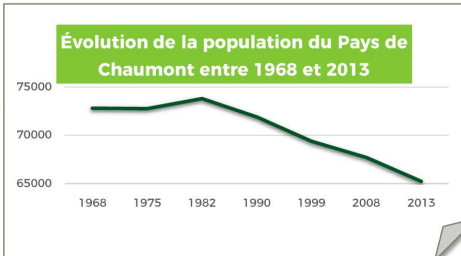
- Réunion publique du 7/12/2017 en phase diagnostic ;
- Réunion publique du 10/10/2018 en phase PADD
- Réunions publiques du 14/05/2019 et du 20/05/2019 en phase DOO.

Extraits de supports de présentation de réunions publiques



1- Quelques données...

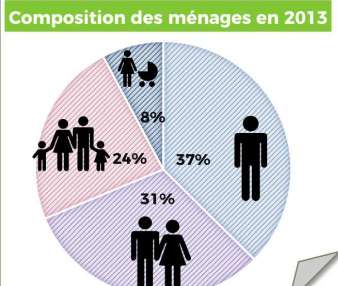
DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES QUI FONT ÉVOLUER LES BESOINS



Évolution de la population du Pays de Chaumont entre 1968 et 2013

- Une population de moins en moins nombreuse dans l'espace rural français
- Un vieillissement de la population marqué, accentué par un manque de renouvellement des populations jeunes


- Des changements sociétaux qui modifient le profil des ménages, dont les besoins en logements et en services évoluent.



Composition des ménages en 2013

Nombre d'individus par foyer

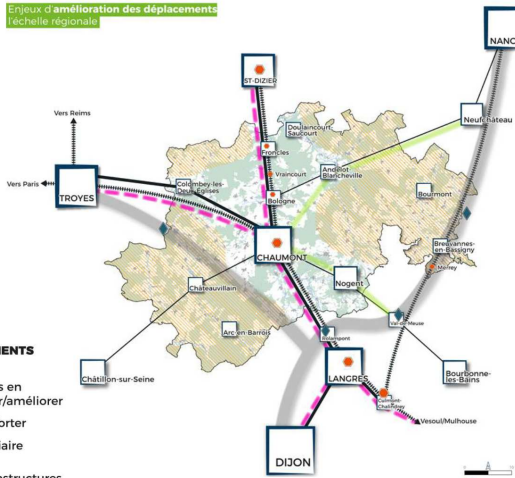
1968	2013
3,2	2,1



Affirmer le positionnement du Pays de Chaumont dans la nouvelle région Grand Est


Enjeux d'amélioration des déplacements
à l'échelle régionale

- Affirmer l'importance du pôle gare de Chaumont, porte d'entrée vers Troyes, Paris & Dijon
- Maintenir des connexions vers St Dizier, Langres (fer), Neufchâteau / Nancy, Nogent



AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

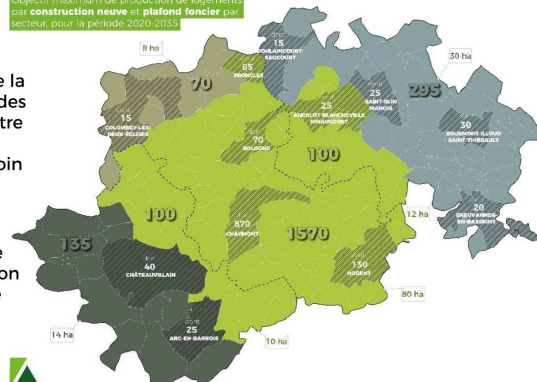
- Liaison de transports en commun à conforter/améliorer
- Ligne de cars à conforter
- Gare ou halte ferroviaire à promouvoir
- Réseau dense d'infrastructures locales à améliorer



LES ORIENTATIONS DU DOO

- Définition d'objectifs de production de logements :
 - Objectifs maximums de construction neuve
 - Minimums de rénovation

Objectif maximum de production de logements par construction neuve et plafond foncier par secteur, pour la période 2020-2035



- Précision de la répartition des objectifs entre les villages laissée au soin des PLUi
- Objectifs de diversification de l'offre de logements

Des lettres d'informations relatives à la démarche de SCOT et à son contenu ont été publiées et distribuées au public à chaque grande étape. D'autre part, une exposition évolutive et itinérante a été réalisée sous la forme de kakémonos, pour expliciter la démarche de SCOT et son contenu. Ces panneaux ont notamment été exposés lors des réunions publiques et au siège du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.



Extraits de Lettre du SCOT et de panneau d'exposition relatif au SCOT du Pays de Chaumont

3 ORGANISER LE MAINTIEN ET L'ACCUEIL DES POPULATIONS RÉSIDENTES

- Produire environ 3150 logements (constructions neuves et rénovations) pour accueillir entre 2000 et 2500 ménages supplémentaires à l'horizon 2035
- Diversifier l'offre de logements pour rééquilibrer les capacités d'accueil des différents types de ménages : jeunes actifs, couples avec enfants, familles monoparentales, personnes âgées...
- Conforter le maillage de polarités locales, dont l'offre commerciale et de services répond aux besoins quotidiens de bassins de vie plus ou moins étendus
- Offrir des conditions de mobilité optimales sur le territoire, adaptées à tous et à tous les besoins : transports ferroviaires, infrastructures routières, transport à la demande, covoiturage, déplacements doux...

TYPES DE MÉNAGES	EXEMPLES DE BESOINS EN LOGEMENTS
Jeunes actifs	Logements locatifs, logements abordables, petits logements, accession maîtrisée,...
Couples avec enfants	Grands logements, en accession à la propriété mais de plus en plus en locatif...
Familles monoparentales	Logements de taille moyenne, logements locatifs, abordables, accession maîtrisée...
Personnes âgées	Petits/moyens logements, logements locatifs, abordables, adaptés PMR,...

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENT 2020-2035
(en intégrant la rénovation, les changements d'usages, le renouvellement urbain)

- Don't objectifs minimum pour les polarités.
- Don't objectifs minimum de rénovation

4 PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

- Protéger et valoriser le grand paysage : lignes de crêtes et fonds de vallée, reliefs structurants, villages repères... et les itinéraires de découverte du territoire
- Protéger la trame végétale accompagnant les espaces agricoles : haies, bosquets, arbres isolés ou alignements d'arbres... et préserver les prairies
- Revitaliser les centralités urbaines et villageoises en réhabilitant le parc bâti ancien et protéger les monuments et éléments patrimoniaux
- Encadrer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des nouvelles constructions, dans le respect de l'identité paysagère et patrimoniale du territoire
- Aménager qualitativement les entrées et les traversées d'agglomération

Châteauvillain
© Pays de Chaumont

Vallée de la Traire - © Pays de Chaumont

Les réunions publiques ont été annoncées dans la presse mais également via le site internet du Pays de Chaumont et les réseaux sociaux (cf. chapitres précédents). Des documents de communication annonçant les réunions publiques du SCOT ont également été publiés sur différents sites internet, notamment : ville-chaumont.fr ; flanerbouger.fr ; pays-chaumont.com

The screenshot shows the website of the Pays de Chaumont syndicat mixte. The main heading is "# SCoT : réunion d'information le 14 mai 2019". Below this, there is a detailed announcement for "Réunions d'information sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Chaumont / Mardi 14 mai 2019 - 18h30 et lundi 20 mai 2019 - 18h30". The text explains the purpose of the SCoT and the role of the public meetings. It lists the dates and times for the meetings: "Mardi 14 mai 2019 - 18h30 : présentation générale du projet de SCoT - focus aménagement du territoire, services et activités économiques" and "Lundi 20 mai 2019 - 18h30 : présentation générale du projet de SCoT - focus environnement et paysage". It also mentions that teams will be available to answer questions.

The screenshot shows the FlanerBouger website. The main heading is "Réunion publique Diagnostic du SCoT". Below this, there is a detailed announcement for "RÉUNION PUBLIQUE DIAGNOSTIC DU SCOT : LUZY-SUR-MARNE - HAUTE-MARNE - SORTIES". The text explains the purpose of the meeting and the role of the public. It lists the date and time: "Jeudi 7 décembre 2017 CHAUMONT lycée RICHARDON". It also provides contact information: "16 Rue Youri Gagarine - 52000 - Luzy-sur-Marne" and "http://www.pays-chaumont.com/". There is a "Description" section with the text: "Participez à la définition du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Chaumont, venez donner votre avis sur le diagnostic". There is also a "CONTACT" section with a form to contact the organizers.

À RETENIR**PAYS DE CHAUMONT****Aménagement du territoire et réunion publique**

Le Pays de Chaumont s'est lancé dans l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ce document d'aménagement a pour mission de proposer une vision équilibrée du développement du territoire.

Où et comment produire des logements, comment se déplacer, comment préserver et mettre en valeur les paysages de la Haute-Marne ? C'est le type de questions, auxquelles le SCoT doit répondre en balayant de nombreux domaines qui concernent les habitants du Pays au quotidien : développement économique et commercial, qualité de vie, mobilité, habitat, environnement...

Après une phase de diagnostic approfondi, les élus ont défini leur projet pour le territoire, à l'horizon 2035, sur ces grandes thématiques. Le Syndicat mixte du Pays de Chaumont organise une réunion d'information, le lundi 20 mai, dans ses locaux (40 bis avenue Foch à Chaumont) pour présenter le projet de Scot avec un focus particulier sur l'environnement et le paysage. Rendez-vous à 18 h 30.

RENDEZ-VOUS**Se loger, se déplacer, se préserver**

Le Pays de Chaumont s'est lancé dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document d'aménagement a pour mission de proposer une vision équilibrée du développement du territoire : où et comment produire des logements, comment se déplacer, comment préserver et mettre en valeur les paysages de la Haute-Marne ?

C'est le type de questions, auxquelles le SCoT doit répondre en balayant de nombreux domaines qui concernent les habitants du Pays au quotidien : développement économique et commercial, qualité de vie, mobilité, habitat, environnement...

Après une phase de diagnostic

approfondi, les élus ont défini leur projet pour le territoire, à l'horizon 2035, sur ces grandes thématiques. Ces orientations, présentées et débattues en fin d'année 2018, ont été par la suite déclinées en règles avec lesquelles les documents d'urbanisme des communautés de communes et d'agglomération du territoire devront être compatibles.

A cet effet, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont organise deux réunions publiques d'information le mardi 14 mai et le lundi 20 mai, à 18h30, dans ses locaux (40 bis avenue Foch à Chaumont). Mardi : focus aménagement du territoire, services et activités économiques. Lundi : focus environnement et paysage.

La Voix de la Haute-Marne

du 24 au 30 mai 2019
R - 28717 - 8910 - F : 1.50€



DANS VOTRE JOURNAL
une page spéciale
pour tout comprendre
des élections européennes

Samedi 25 mai 2019
de 9 h 30 à 12 h 30
Réunion d'information 6^h à 11 h

CHAUMONT
2^e édition
de la Tourelle
des arts



HAUTE-MARNE
Entretien avec le
directeur général
d'Unitech

PAYS DE CHAUMONT

La nature, on s'en occupe



Le Pays de Chaumont travaille actuellement à son Schéma de cohérence territoriale et fait ses recommandations sur le sujet de l'environnement. De bons signaux sont envoyés selon Nature 52. **PAGE 4**



CHAUMONT
Une approche
populaire
du graphisme

LONGCHAMPS-LES-M.
Les sapeurs
pompiers
travaillent
avec Biesles

SAINT-BLIN
2^e édition
du Trail
des Béliers,
dimanche

HAUTE-MARNE
Des jeunes
pour animer
le débat
public

Maternelle + Primaire + Collège
Internet entièrement rénové
4 rue des Abbés-Couturier
52200 LANGRES
Tél. 03 25 87 55 94
www.institution-sacre-cœur.fr

La protection de la nature, un défi

PAYS DE CHAUMONT Les élus sont actuellement en train de bûcher sur le Scot, Schéma de cohérence territoriale. Un document destiné à donner les grandes lignes de l'aménagement du territoire de demain.

Dans un précédent article (voir notre édition du 22 février 2019), nous avions évoqué la volonté du Pays de Chaumont de réduire la consommation foncière afin de préserver davantage de zones naturelles. Le syndicat tente à présent d'aller plus loin sur la question de l'environnement.

LA PHILOSOPHIE
« Il existe déjà plusieurs documents d'urbanisme qui abordent les questions environnementales. Nous n'avons pas souhaité rajouter de couches supplémentaires de réglementation », rappelle Benjamin Ouilac, chargé de mission pour le Syndicat. « Nous indiquons des préconisations aux élus et leur faisons confiance pour les prendre en considération lors de l'élaboration de leur PLU et PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) », souligne Stéphane Martinelli, le président. Cette philosophie aurait pu être une déception pour Jean-Marie Rollet, de l'association Nature Haute-Marne. Mais il reconnaît : « L'urbanisme est déjà contraint. Nous espérons toutefois que les maires suivront les recommandations du Scot ».

LES BONS SIGNES
Le Scot veut réduire la consommation foncière à terme (244 ha autorisés à la construction d'ici 2030). C'est une bonne nouvelle pour Jean-Marie Rollet. Il regrette, en effet, les politiques passées d'extension des villes. Et de citer l'exemple de Chaumont où « deux importants établissements d'enseignement ont été extériorisés, en marge de la zone urbanisée, presque perdus dans la



Le travail réalisé par la Ville de Chaumont au Jardin Agathe Roulot, est un exemple à suivre pour faire revenir de la nature au cœur des communes.

À PROPOS
Si la zone du Parc national n'est pas régie par le Scot, Jean-Marie Rollet se satisfait de sa création sur le territoire. « La forêt d'aujourd'hui a été façonnée par l'homme, elle n'est plus naturelle. La réserve intégrale va nous permettre aussi de savoir quelles espèces s'en sortent le mieux à l'heure du changement climatique. »

nature. « Et, si nouvelles extensions il y a à l'avenir, le Scot préconise aux communes de faire un diagnostic des zones humides dans le cadre de leurs projets et de favoriser les implantations où elles n'existent pas. Plus généralement, une attention particulière devra être apportée sur la Trame verte et bleue, ces corridors de passage de la faune. Parmi les autres points positifs, Jean-Marie Rollet retient la volonté du Pays de Chaumont d'inciter les maires à mieux protéger « la nature ordinaire ». Toujours à Chaumont, il s'attriste de la coupe de nombreux arbres à la Rochette lors des travaux de réhabilitation du quartier. « On peut travailler avec l'existant ». Il observe aussi la suppression des haies sur tout le territoire où oiseaux et gibier peuvent s'abriter. Mais à présent, le Scot veut qu'on veuille à la préserva-

tion des haies. « Outre la biodiversité et l'intégration paysagère, les haies peuvent aussi aider à lutter contre les inondations », souligne Benjamin Ouilac. Le secteur de Châteautilain avait été fortement impacté l'an dernier. Le schéma souhaite aussi « favoriser des transitions plus douces aux entrées de village entre les zones agricoles et les habitations », dit Stéphane Martinelli, avec par exemple des couronnes de vergers. Et de commenter : « Mais on ne peut pas obliger les maires à planter des arbres. » Certaines initiatives locales sont déjà intéressantes comme la création du jardin Agathe Roulot, dans le quartier du cavalier à Chaumont ou la plantation d'arbres à Condes pour plus de biodiversité en lien avec la ligne de protection des oiseaux.

LES POINTS NOIRS
Certes, en zone Natura 2000, la protection s'accompagne de mesures de gestion, même s'il faut les renforcer selon Jean-Marie Rollet. Surtout, il faudrait en définir pour les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. « Il n'y a pas de mesures de protection. Par exemple, rien n'interdit l'implantation d'oléoducs sur ces zones s'il n'y a pas d'arrêt de biotope ». Les maires doivent en assurer la pérennité, c'est tout. Sur le territoire, il y a entre autres celle dite des Eboulis et pelouses de la Côte de Chaumont et de la Côte grillée à Brottes ou encore celle du Val Mormant et du Val Maurechal dans les forêts d'Arc et Châteautilain. Le Scot recommande toutefois aux maires de faire un état des lieux des points remarquables sur leur territoire. Parmi les autres points noirs, Jean-Marie Rollet regrette qu'il n'y ait pas de contre-indication pour l'implantation d'oléoducs en forêt (où la présence d'oiseaux est importante) ou de parcs photovoltaïques au sol, consommateurs en foncier. Mais Benjamin Ouilac, du Pays de Chaumont, affirme que le Scot n'a pas vocation à réglementer l'implantation de ce type de projets. Les parcs éoliens ne pourront toutefois pas prendre place dans le cœur du Parc national comme l'indique la charte. Toujours concernant les éoliennes, le Scot préconise aux maires de faire des études pour déterminer les zones qui sont favorables à leur implantation à l'établissement de leur document d'urbanisme.

Mobilité douce
Le Scot souhaite développer les mobilités douces. Si à Chaumont, le travail est déjà bien avancé concernant les pistes cyclables, le schéma espère la création de parking de co-voiturage dans les centres bourgs comme Nogent ou encore Biogère.

Orianne Royer

Un concours photo a d'autre part été lancé au cours de la démarche de SCOT dans un double objectif de renforcement de la concertation avec les habitants du Pays de Chaumont et d'enrichissement du diagnostic paysager.



Pays de Chaumont ▸ J'aime la Haute_Marne_52
16 mai 2018 · 🌐

Avis aux amateurs ! Le Pays de Chaumont organise son concours photo sur le thème "paysages productifs", l'occasion de montrer quelques paysages originaux du territoire !

<http://www.pays-chaumont.com/scot-lance-concours-photo/>

PHOTO
PAYS DE CHAUMONT, PAYSAGES PRODUCTIFS
Le SCOT lance son concours photo !
Vous avez jusqu'au 30 juin pour nous proposer vos plus belles photos sur le thème Pays de Chaumont : Paysages productifs" à gagner : 2 vols en ULM pour découvrir le territoire vu de haut

Oriane Francisque Klein et 1 autre personne
1 partage

J'aime Commenter Partager



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS : «Pays de Chaumont : paysages productifs»

ARTICLE 1 : ENTITÉ ORGANISATRICE

L'entité organisatrice du présent jeu-concours est le syndicat mixte du Pays de Chaumont (ci-après SMPC), sis 40 bis avenue Foch - 52 000 Chaumont, représenté par son Président, Monsieur Stéphane MARTINELLI.

ARTICLE 2 : OBJET

Le SMPC organise un jeu-concours photographique intitulé «Pays de Chaumont : paysages productifs», ci après désigné «le jeu-concours», avec prix du jury et prix du public, dans le cadre de ses missions d'aménagement et de connaissance du territoire et plus particulièrement en lien avec la définition du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Chaumont.

L'objet du concours est de présenter, sous forme de photographie, des paysages du territoire du Pays de Chaumont, en faisant ressortir leur caractère productif, le terme étant entendu au sens large : production industrielle, agricole, énergétique, de matière première mais également production immatérielle : de connaissance, de savoir-faire, traditionnelle, culturelle.

ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU-CONCOURS

Le jeu concours est annoncé sur :

- le site internet du SMPC
- les réseaux sociaux du SMPC
- les supports de communication partenaires et membres du SMPC
- une affiche dédiée au jeu-concours

ARTICLE 4 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS «Pays de Chaumont : paysages productifs»


2. Concertation du public et des élus phase par phase

ETAPE 1 : LANCEMENT DE LA DEMARCHE SCOT

Les réunions suivantes ont été organisées entre avril et mai 2017 pour lancer la démarche de SCOT. Ces réunions ont été essentielles pour assurer la sensibilisation des élus et leur assurer une bonne compréhension des attendus, le plus en amont possible du projet.

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Commission SCOT	03/04/2017	Commission de lancement
Assemblée	12/04/2017	Assemblée Formation Action
Commission SCOT	17/05/2017	Plan de Communication



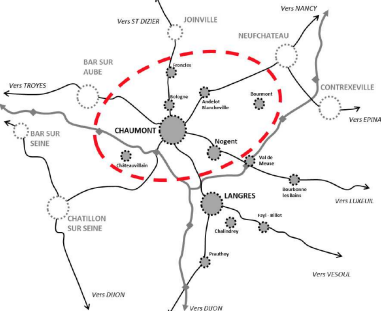


Le SCOT - Objectifs

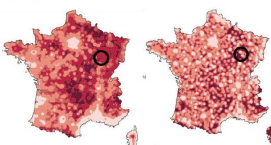
Traiter des problématiques importantes d'aménagement rural

Organiser le maintien et l'accueil des populations

- > Comment répondre aux enjeux de vieillissement et d'isolement avec des moyens qui se réduisent ?
- > Comment organiser les mobilités et l'accessibilité des services ?
- > Comment s'appuyer sur les villes et bourgs du territoire pour répondre aux besoins des habitants (logements, services) ?



Positionner les territoires dans leur contexte régional et interrégional



Vulnérabilité énergétique des ménages (logement, transport)

16

Extraits de supports de présentation et photo de l'Assemblée Formation Action du 12/04/2017



ETAPE 2 : DIAGNOSTIC

Les réunions suivantes ont été organisées entre juin et décembre 2017 pour préciser le diagnostic territorial et les enjeux d'aménagement et de développement. Des réunions ont permis de mobiliser les élus par secteurs afin d'approfondir certaines thématiques, mais aussi de conforter la concertation avec les élus.

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Assemblée SCOT	13/06/2017	Atelier Développement économique et commercial
Assemblée SCOT	13/06/2017	Atelier Habitat et Aménagement des bourgs
Assemblée SCOT	19/06/2017	Atelier Services et mobilité
Assemblée SCOT	19/06/2017	Atelier Environnement et Paysage
Commission SCOT	03/07/2017	Présentation points clés du diagnostic et synthèse des enjeux
Réunion territoriale	14/09/2017	Présentation points clés du diagnostic et synthèse des enjeux - CA Chaumont
Réunion territoriale	26/09/2017	Présentation points clés du diagnostic et synthèse des enjeux - CC Meuse-Rognon
Réunion territoriale	27/09/2017	Présentation points clés du diagnostic et synthèse des enjeux - CC des Trois Forêts
Assemblée SCOT	13/11/2017	Présentation points clés du diagnostic et synthèse des enjeux
Commission SCOT	18/10/2017	Présentation des livrables du diagnostic et focus thématiques
Commission SCOT	13/11/2017	Commission interSCOT
Réunion PPA	21/11/2017	Présentation des conclusions du diagnostic

Réunion publique	07/12/2017	Introduction sur le SCOT et échanges autour des sujets « clé » du SCOT
------------------	------------	------------------------------------------------------------------------

PAYS DE LANGRES
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Problématiques communes ?

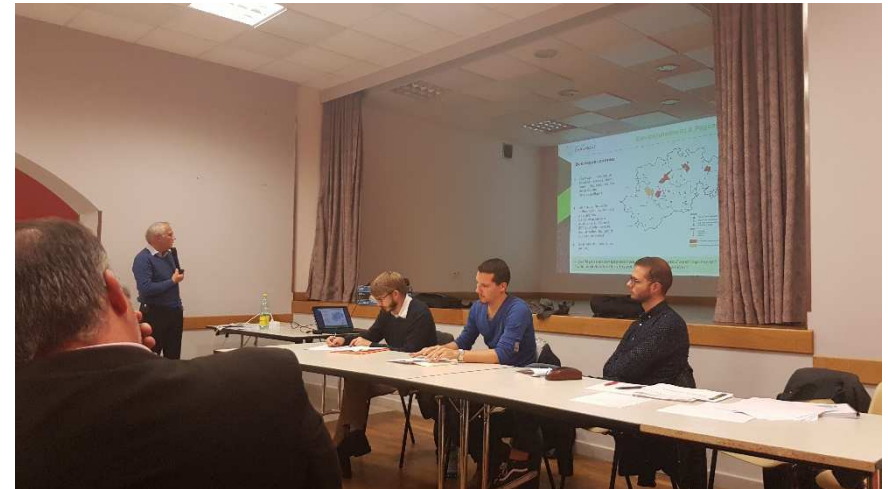
>> L'organisation du développement autour de l'axe central de la RD974 / RN19

- > Cohérence de l'offre résidentielle et des équilibres villes / bourgs / villages
- > Organisation des mobilités et mise en valeur des pôles gares
- > Politique d'aménagement économique : gestion de la suroffre autoroutière, réponse aux besoins des entreprises, immobilier économique

Le poids de la construction neuve dans le parc des résidences principales

Le poids de la construction neuve dans le parc des résidences principales

Extraits de supports de présentation et photos de réunions en phase diagnostic (2017)



ETAPE 3 : PADD

Les réunions suivantes ont été organisées entre janvier et octobre 2018 en vue de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces temps de réunions ont été nombreux et ont pris des formes diverses : séminaire prospectif sous forme de jeu de cartes, ateliers de travail thématiques, rencontres territoriales, réunions de pilotage et d'arbitrage, réunions publiques, consultation des Personnes Publiques Associées, etc.

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Assemblée SCOT	12/01/2018	Assemblée de lancement PADD
Assemblée SCOT	09/02/2018	Atelier PADD Habitat
Assemblée SCOT	09/02/2018	Atelier PADD Services - mobilités
Assemblée SCOT	02/03/2018	Atelier PADD Développement économique
Assemblée SCOT	06/03/2018	Atelier PADD Paysages
Assemblée SCOT	06/03/2018	Atelier PADD Environnement
Commission SCOT	26/03/2018	Synthèse des ateliers PADD et propositions de cadre général
Commission SCOT	11/09/2018	Présentation PADD et proposition d'ajustements
Réunion PPA	19/09/2018	Présentation du projet de PADD
Réunion publique	10/10/2018	Présentation du PADD
Réunion PPA	10/10/2018	Point sur la méthodologie de calcul des besoins en logements
Conférence des maires	15/10/2018	Présentation du PADD
Comité Syndical	25/10/2018	Débat d'Orientation

Comité Syndical	11/02/2019	Débat d'Orientation complémentaire
ÉLABORATION DU SCOT DU PAYS DE CHAUMONT		
Relevé de points - Atelier Développement Économique		
<p>Question 1 : Quel(s) grand(s) secteur(s) de l'économie valoriser en priorité au cours des prochaines décennies ? Sur quoi focaliser les politiques publiques (animation, aménagement...)?</p> <p>Les élus ré-expriment leur souhait de maintenir les différents moteurs économiques du territoire, avec des attentes restant plus marquées pour le maintien des grandes filières productives, industrielles, agricoles et forestières. L'aménagement qualitatif des grands sites industriels est également perçu comme une condition nécessaire au bon fonctionnement des entreprises existantes et à l'attractivité du territoire auprès des activités potentielles. En parallèle, l'animation de la filière reste un objectif majeur, notamment via la mise en place de partenariats avec les pôles voisins (Nogentech en tête), la mise en synergie des entreprises et la valorisation d'outils en lien avec la formation et la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences. Les objectifs de mutation des filières agricoles sont approuvés par les participants, en gardant à l'esprit qu'il faut trouver un équilibre entre filières longues et filières courtes afin de ne pas fragiliser l'agriculture locale.</p> <p>Les enjeux de croissance verte et d'économie circulaire amènent à réaffirmer les ambitions de transition énergétique et de développement durable du territoire, passant notamment par l'intégration d'objectifs de valorisation plus forte des ressources locales (agricoles, forestières, énergétiques...). Le besoin d'accompagnement de la mise en synergie des différents acteurs et activités pour permettre le développement de l'économie circulaire fait consensus parmi les participants.</p> <p>La sphère présentielle est également à développer, à la fois en soutenant les grandes filières existantes mais également en favorisant le développement des nouveaux services aptes à améliorer l'attractivité du territoire auprès des différentes populations : retraités, jeunes actifs, etc. La coopération multidimensionnelle avec les agglomérations voisines est un objectif important à afficher dans le SCOT. Concernant le tourisme, les élus approuvent la nécessité de valoriser les aménagements des moteurs touristiques existants (Colombey-les-Deux-Eglises, Chaumont, canal entre Champagne et Bourgogne, bourgs remarquables...) tout en intégrant le Parc National comme une composante « à part entière » du projet. Les participants souhaitent par ailleurs afficher une ambition de montée en puissance de la vallée de la Meuse, et une volonté forte de préservation des paysages et des patrimoines qui composent l'identité du Pays de Chaumont (encadrement de la qualité de l'urbanisme, retraitement des espaces dégradés, etc.).</p> <p>Question 2 : quels objectifs de réduction de la consommation d'espace pour l'économie ? Quels espaces prioritaires pour le renouvellement ? Pour le développement neuf ?</p> <p>L'hypothèse de réduction de 10 à 15% de la consommation foncière pour l'activité économique semble faire consensus parmi les élus. Les participants soulignent toutefois la nécessité d'avoir une bonne maîtrise du foncier pour favoriser l'implantation locale d'activités économiques, de manière à pouvoir</p>		



Photos réalisées lors de l'assemblée prospective PADD (jeu de cartes) - janvier 2018





Photos réalisées lors de de réunions PADD et extraits de supports de présentation (2018)

PAYS DE CHAUMONT syndicat mixte

1- Conforter les grandes filières économiques en anticipant leurs évolutions

Maîtriser l'évolution des espaces commerciaux, en veillant à conforter les espaces existants

- Limiter le développement des nouvelles ZA commerciales
- Favoriser la densification / diversification des espaces commerciaux existants
- Prioriser l'accueil des petites cellules dans les centralités commerciales [en encadrant en particulier la création de galeries]

Des secteurs où le développement de « nouvelles » localisations préférentielles pourra être proposé de manière proportionnée (Meuse Rognon et 3 Forêts)

ZONES D'IMPLANTATION COMMERCIALE PRÉFÉRENTIELLE

TYPE D'ESPACE COMMERCIAL

- Zone commerciale périphérique
- Centralité commerciale
- Zone commerciale

PAYS DE CHAUMONT syndicat mixte

1. La stratégie de développement économique

L'économie industrielle et territoriale = ancrer les activités économiques dans un écosystème local

Afficher des projets « phares » sur l'agglomération ?

- Ecomatériaux en lien avec Nogentech
- Recyclage industriel
- Méthanisation
- Traitement et valorisation des déchets
- Développement du réseau de chaleur
- ...

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Exemple concret : Une zone d'activité ciblée sur l'éco-conception qui valorise déchets métalliques et déchets bois (Autun, 71)

Exemple concret : méthaniser les déchets ménagers pour produire 33 millions de tuiles par an (Chagny, 71)


ETAPE 4 : DOO

Les réunions relatives à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ont été organisées entre octobre 2018 et mai 2019. Ces réunions ont, comme pour la phase PADD, été nombreuses et leur objectif varié : ateliers de travail thématiques pour définir les orientations et objectifs en réponse aux ambitions du PADD, réunions d'arbitrage, présentation du projet de DOO rédigé, pilotage et validation, réunions publiques, présentation aux Personnes Publiques associées, etc.

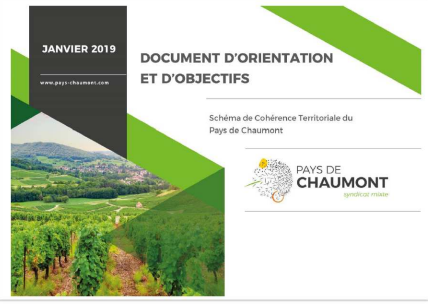
Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Assemblée SCOT	13/11/2018	Atelier DOO thématique Paysages
Assemblée SCOT	13/11/2018	Atelier DOO thématique Environnement
Assemblée SCOT	14/11/2018	Atelier DOO thématique Aménagement économique
Assemblée SCOT	14/11/2018	Atelier DOO thématique Économies rurales
Assemblée SCOT	14/11/2018	Atelier DOO thématique Habitat
Assemblée SCOT	14/11/2018	Atelier DOO thématique Revitalisation et mobilités
Comité syndical	13/12/2018	Bilan des ateliers du DOO et propositions de contenu
Commission SCOT	04/02/2019	Présentation cadre du DOO et arbitrages scénarios fonciers
Réunion territoriale	05/03/2019	Présentation des principales dispositions du DOO - CC Meuse Rognon
Réunion territoriale	03/04/2019	Présentation des principales dispositions du DOO - CC des Trois Forêts

Réunion territoriale	28/02/2019	Présentation des principales dispositions du DOO - CA de Chaumont
Réunion PPA	14/03/2019	Présentation des grands axes du DOO
CDPENAF	14/05/2019	Bilan de la consommation d'espaces
Réunion technique	03/05/2019	Arbitrages volet commercial du DOO
Réunion publique	14/05/2019	Présentation des grands axes du DOO - volet socio-économique
Réunion publique	20/05/2019	Présentation des grands axes du DOO - volet environnement / paysages

Extrait de support de présentation (février 2019)



Structure générale du DOO



- Des prescriptions numérotées, avec un sommaire qui reprend celui du PADD
- Des recommandations en italique, qui n'ont pas de valeur réglementaire
- Des renvois vers le « Document Graphique » = la carte du SCOT
- Des encarts pour rappeler le PADD et renvoyer vers des outils complémentaires

Une traduction des orientations du PADD plus ou moins prescriptive

- **Prescriptions** = mesures s'imposant aux PLU(i) (traduction obligatoire)
- **Recommandations** = mesures qui peuvent être traduites dans les PLU(i) sans obligation

PAYS DE CHAUMONT
syndicat mixte

2. Organiser le maintien et l'accueil des populations


Offrir de bonnes conditions d'accès aux services, sur tout le territoire

PRINCIPES DU PADD

- Conforter l'offre de commerces, de services et d'équipements des polarités
- Optimiser la desserte numérique du territoire
- Accompagner la réorganisation de l'offre de santé et des services scolaires

PRINCIPALES PRESCRIPTIONS (n°16, 17)

- Délimitation de localisations préférentielles pour l'accueil des nouveaux services et équipements dans les pôles
- Couverture numérique : objectif de raccordement prioritaire des polarités de l'armature urbaine et des sites d'activité stratégiques



CHATEAUVILLAIN

Centralité de services à conforter

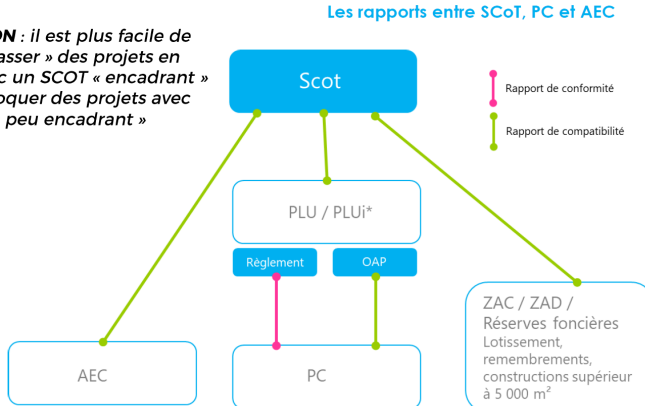
PAYS DE CHAUMONT
syndicat mixte

Le SCOT et les autorisations commerciales

- Le SCOT constitue la « grille de lecture » pour arbitrer les autorisations commerciales en CDAC
- C'est le seul document qui peut préciser les règles du jeu locales pour les autorisations commerciales

ATTENTION : il est plus facile de « laisser passer » des projets en CDAC avec un SCOT « encadrant » que de bloquer des projets avec un SCOT « peu encadrant »

Les rapports entre SCot, PC et AEC



Rapport de conformité

Rapport de compatibilité

AEC

PC

Réglement

OAP

PLU / PLUi*

Scot

ZAC / ZAD / Réserves foncières
Lotissement, remembrements, constructions supérieures à 5 000 m²

Extraits de support de présentation et photos de réunions relatives au DOO (mars-mai 2019)



3. Principaux apports de la concertation du public

LA CONCERTATION DU PUBLIC : RAPPEL DES MODALITES

Comme cela est précisé dans la présentation étape par étape ci-avant, la concertation du « grand public » a fait l'objet d'un travail dédié, avec en particulier :

- La tenue de 4 réunions publiques à chaque grande étape de l'élaboration du SCOT, annoncées par voie de presse et au travers de campagnes de communication (site internet, réseaux sociaux, affichages) ;
- La publication de 3 bulletins d'information pour le grand public (Lettres du SCOT) ;
- L'organisation d'une exposition évolutive et itinérante pour présenter la démarche de SCOT, le diagnostic, le PADD et le DOO au fur et à mesure de l'élaboration du document.
- La parution régulière d'articles de presse pour informer les habitants de la démarche et de la tenue des réunions de travail ;
- L'alimentation du site internet du Pays de Chaumont avec notamment des informations sur le SCOT et l'avancement de son élaboration, des documents de travail à consulter et à télécharger.



REMARQUES ISSUES DES REUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques ont permis de recenser des questionnements, ou des remarques qui ont alimenté le projet de SCOT dans son élaboration. Les principaux questionnements et remarques issues des réunions publiques sont résumés ci-dessous :

REMARQUE	PRISE EN COMPTE DANS LE SCOT (POUR INFORMATION)
Réunion publique 07/12/2017 - Phase Diagnostic	
<i>Les participants ont échangé sur le positionnement du Pays de Chaumont par rapport au territoire interrégional.</i>	Le projet prend en compte les spécificités du Pays de Chaumont et les principaux échanges avec les territoires voisins. Le PADD vise à affirmer le positionnement du territoire vis-à-vis des grands pôles urbains voisins (Paris, Nancy, Troyes, Dijon...) pour faciliter les échanges et les complémentarités.
<i>Les participants se sont interrogés sur la place de la réhabilitation dans le projet de SCOT, pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle du territoire.</i>	Le SCOT définit des objectifs minimums de réhabilitation du bâti existant pour répondre aux objectifs de production de logements. Ces objectifs peuvent être revus à la hausse en diminuant les objectifs de construction neuve.
<i>Les participants se sont questionnés sur la vocation à donner au territoire, et sur la possibilité de travailler sur l'accueil des personnes âgées.</i>	Le SCOT affirme la vocation productive du territoire (économie industrielle, agricole...) mais renforce en parallèle les politiques d'accueil des différentes populations. Il s'agit notamment de faire face au vieillissement de la population et d'optimiser l'offre de logements, services, mobilités... pour répondre à leurs besoins.
<i>Les participants ont remarqué une tendance au retournement des prairies permanentes. Ils se sont interrogés sur les possibilités de réguler cette pratique au travers du SCOT.</i>	Le SCOT prend en compte cette problématique mais ne peut pas réguler réglementairement les pratiques agricoles. Il recommande toutefois un accompagnement et une sensibilisation des exploitants pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages.
<i>Les participants ont demandé par quel moyen il était possible de protéger la nature ordinaire.</i>	Le SCOT fixe des objectifs de protection de la nature ordinaire en identifiant les éléments concernés dans les documents d'urbanisme et en y mettant en place les modalités nécessaires à leur protection.
<i>Des habitants ont évoqué la perte des espaces de transition entre espaces agricoles et urbanisés. Ils ont cité en exemple les vergers, qui tendent à disparaître.</i>	Le SCOT fixe des objectifs d'aménagement d'espaces de transition entre espaces agricoles et espaces urbains, notamment au niveau des polarités du territoire mais également au niveau des villages. Il participe ainsi à la protection des ceintures vertes entourant les bourgs et les villages.

Réunion publique 10/10/2018 - Phase PADD	
<i>Les participants souhaiteraient, en matière de mobilité, que les liens vers Paris soient mieux mis en valeur. Par ailleurs, il souhaiterait que le projet évoque également les besoins d'amélioration de la connexion entre Chaumont et Châteauvillain.</i>	Ces liaisons ont été affichées sur les schémas du PADD concernés et le PADD affiche une volonté de protection des emprises de la ligne ferrée Chaumont-Châteauvillain en vue d'une éventuelle remise en fonctionnement.
<i>Un habitant a demandé si la question de la récupération des eaux de pluie est abordée dans le projet.</i>	Le SCOT a pour objectif de favoriser la récupération des eaux pluviales pour des usages autorisés, et de renforcer la gestion des eaux pluviales lors des nouveaux aménagements.
Réunions publiques 14/05/2019 et 20/05/2019 - Phase DOO	
<i>Les participants se sont interrogés concernant la prise en compte des risques dans le SCOT, en particulier du risque inondation qui peut générer des problèmes d'aménagement dans certains secteurs.</i>	Le SCOT intègre la question des risques inondations, en reprenant en particulier les dispositions réglementaires et en demandant de limiter l'accueil de nouvelles populations dans les zones de risques.
<i>Les participants ont souligné l'importance de la préservation du foncier sur le territoire, qui constitue une ressource à long terme.</i>	Le SCOT intègre des objectifs relativement ambitieux en matière de réduction de la consommation d'espace par rapport aux périodes passées. Cette question a été largement abordée dans le cadre de la démarche d'élaboration, en lien avec la déclinaison du code de l'urbanisme et du SRADDET.
<i>Les participants se sont interrogés concernant les modalités d'encadrement du développement éolien sur le territoire. Ce développement génère des impacts paysagers qu'il conviendrait de maîtriser.</i>	Le SCOT fixe des objectifs pour maîtriser le développement de l'éolien, en veillant à l'éviter dans les secteurs sensibles sur le plan paysager / patrimonial et sur le plan environnemental. La DDT de la Haute Marne a réalisé une étude de sensibilités patrimoniales et paysagères couvrant le territoire du SCOT, et cette étude a été reprise dans le SCOT.
<i>Les participants se sont interrogés concernant la protection des éléments de « nature ordinaire » dans le SCOT, La protection des haies, bosquets, arbres isolés... représente un enjeu paysager fort.</i>	Le SCOT demande aux PLUi de préciser à l'échelle locale les éléments à protéger, et de déployer des outils de protection des éléments de nature ordinaire.



PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte